

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco. Pénalité pour usage illégal—\$300," et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE."

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

Comté de Terrebonne Municipalité de Terrebonne (Village)
(Comté provincial) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX

1. Nom et prénoms Louis Joseph Ghodes-Henri
2. Occupation Mécanicien 3. Célibataire, veuf ou divorcé C.
4. Âge 28 ans 5. Religion Catholique, Romaine
6. Résidence (Si elle est au Canada, province, comté et adresse postale. Si domicilié à l'étranger, dire le pays.)
7. Lieu de naissance Terrebonne, Québec (Si il est né au Canada, province et comté. S'il est né à l'étranger, dire le pays.)
8. Lieu de naissance de son père S. Modeste, Terrebonne
9. L'époux sait-il lire? Oui L'époux sait-il écrire? Oui

ÉPOUSE

10. Nom et prénoms Thérèse Marie Groulx
11. Occupation Ménagère 12. Célibataire, veuve ou divorcée C.
13. Âge 24 ans 14. Religion Catholique, Romaine
15. Résidence (Si elle est au Canada, province, comté et adresse postale. Si domiciliée à l'étranger, dire le pays.)
16. Lieu de naissance S. Zacharie, Beauce (Si elle est née au Canada, province et comté. Si elle est née à l'étranger, dire le pays.)
17. Lieu de naissance de son père S. André de Kamouraska
18. L'épouse sait-elle lire? Oui L'épouse sait-elle écrire? Oui
19. Date du mariage 21 Juin 1927 20. Lieu du mariage (Nom de l'église ou presbytère ou autre endroit de la célébration)
21. Par licence ou par bans Bans

22. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil P. Abb. Goulet
23. Nom de la paroisse ou église S. Joseph de Terrebonne (Village)
24. Municipalité de Terrebonne (Village)

Date 21 Juin 1927 111888 P. Abb. Goulet
Collécteur de statistiques démographiques

(For English see other side)

Cette formule ne doit pas être lacerée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission